

Bartenheim, le 9 mai 2018

M. Touvet, Préfet du Haut-Rhin
M. Suhr, Directeur Général de l'Euroairport

Réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse du 16 mai 2018

Monsieur le préfet, Monsieur le directeur,

Le 16 mai se tiendra la réunion de la CCE de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.

À cette occasion, les associations soussignées tiennent à vous exprimer leur préoccupation et inquiétude quant à la politique environnementale et d'information de l'aéroport.

Le 23 avril, lors de la réunion d'information sur "la stratégie de développement à court et long terme de l'aéroport", le volet environnement a eu droit à la portion congrue.

Les représentants de l'aéroport n'ont à aucun moment évoqué ni tenu compte des demandes formulées par la motion de Saint Louis Agglo, adoptée par toutes les communes, et de l'ETB exigeant l'interdiction des décollages entre 23h et 6h.

En effet pour diminuer les nuisances sonores, après 23 h, aucune mesure contraignante pour les compagnies n'est prévue.

Nous sommes surpris que seul des mesures dérisoires sont prévues pour réduire le nombre des vols après 23h vers le sud qui représentent 10% de l'ensemble des mouvements et que les 90%, soit 2000 mouvements par an vers le nord dont la moitié sont des décollages, sont ignorés.

Certes le nombre de vols de nuit vers le sud sur une période de 3 ans a doublé, passant de 98 à 229 (+ 131), cependant sur la même période le nombre de vols vers le nord sont passés de 1545 à 2000 (+ 455).

Alors, quelle stratégie? La direction compte tout simplement sur la bonne volonté des compagnies pour avancer décollages et atterrissages. Les riverains doutent qu'une simple politique incitative amènera une baisse des nuisances, d'autant plus que la direction ne veut aucunement diminuer les décollages après 23 heures. Ils auront tout simplement lieu vers le nord, et tant pis pour les habitants de cette zone.

Ces pratiques ne sont pas acceptables pour les riverains et confortent les associations à continuer d'exiger le repos nocturne entre 23 et 6 heures pour garantir leur droit au repos.

D'autres points d'une grande portée n'ont pas été évoqués, notamment :

- les études d'impact sur l'économie, l'environnement et le social du plan de développement de l'aéroport et de la nouvelle liaison ferroviaire,

- le retard dans la mise en place du nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et l'inefficacité du précédent plan.
- l'arrêt des dérogations illégales des vols de nuit,
- l'actualisation de l'étude obsolète EMPA de 2001 sur l'impact des trajectoires tel que Elbeg, Lumel et Basud 6T.
- le refus de réaliser une carte de l'empreinte sonore intégrant le bruit réel de tous les survols sur un an

Pas de commentaire non plus sur la publication de quantités inexactes de polluants, ni sur l'absence de système d'alimentation électrique pour les avions au sol qui font tourner les turbines d'appoint très polluantes, ni sur les études d'impact sanitaire, qui sont tout simplement ignorées.

Ces nombreuses questions sont restées sans réponse malgré les relances depuis la CCE de 2016. Les associations demandent à la direction de l'aéroport et à l'administration des informations et des réponses motivées.

La CCE est une instance consultative, et, pour pouvoir évaluer les résultats, juger de la pertinence des plans et donner leur avis, ses membres doivent être pleinement informés.

Bruno Wollenschneider
Président de l'ADRA



Martin Scholer
Président de l'APDCV



M Joseph Baumann
Alsace Nature,
groupe local Sierentz -
Bande Rhénane



Copies adressées aux représentants des professions aéronautiques, aux représentants des collectivités locales et aux représentants des associations, membres de la commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Bâle-Mulhouse.